

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE RIOM
(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

**Effectif légal du Conseil
Municipal : 33**

**Nombre de Conseillers
en exercice : 33**

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**

33

Nombre de votants :

33

**Date de convocation :
5 avril 2022**

**Date d'affichage :
14 avril 2022**

L'AN deux mille vingt-deux, le **11 avril** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 5 avril, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

Mme ACKNIN, MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, M. BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND (à partir de la question n°28), LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE, M. RAYNAUD, Mmes ROUSSEL, STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

ABSENTS :

Mr Jean-Pierre BOISSET, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mr Charles BRAULT, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Véronique LYON

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à Pierre DESMARETS, absente jusqu'à la question n°27

Mr Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à Boris BOUCHET

Mr Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Christine PIRES-BEAUNE

Mr Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à Rémy BALLET

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Daniel GRENET

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2022**

QUESTION N°23

OBJET : Plan Communal de Sauvegarde et Plan particulier de mise en sûreté : conventions de mise en sûreté des usagers

RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL

Question étudiée par la Commission n°1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 28 mars 2022.

En parallèle du Plan Communal de Sauvegarde et en complément des mesures adoptées dans le cadre de ce dernier, les écoles publiques mettent en place un Plan particulier de Mise en Sûreté (PPMS) afin de définir les mesures de mise en sécurité des enfants présents dans les écoles. Pour le groupe scolaire (ex. Jean Moulin) et le multi accueil situés rue Antoine Caux, dont une grande partie est inondable, il est nécessaire de prévoir une procédure spécifique pour mettre à l'abris les enfants de ces établissements :

- Les enfants du multi accueil sont accueillis dans le bâtiment du haut de l'école élémentaire ;
- Les enfants de maternelle sont accueillis dans le bâtiment du haut de l'école élémentaire ;
- Les enfants d'élémentaire doivent être accueillis dans l'enceinte du Lycée Claude et Pierre Virlogeux, en accord avec la direction de l'établissement et la Région Auvergne-Rhône Alpes, propriétaire du bâtiment.

Il est donc proposé de signer une convention avec le Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes et le Lycée Claude et Pierre Virlogeux pour permettre cette évacuation mais aussi avec la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans, gestionnaire du multi accueil devant mettre à l'abris les enfants au sein du bâtiment scolaire communal (ex. J. Moulin).

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et toutes les pièces afférentes avec les partenaires cités.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 11 avril 2022

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL